COMMUNE DE MONT DE L'ENCLUS

RAPPORT ANNUEL 2021

Mars 2022

ANNEXE 1 : SITUATION GENERALE DE L'OPERATION

Tableau des projets réalisés

Sans objet

Tableau des projets en cours :

Priorité 1 – 2 - 3	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)
1	**7**	**Créer une Maison multiservices**	**1.529.137,50€**	**SPW – DR**
1	**8**	**Aménager un espace ~~de co-accueillantes d'enfants (2 accueillantes)~~** **Suite aux nouvelles normes FWB le projet devient un espace de crèche pour 14 enfants**	**Projet repris dans la convention « maison multiservices »**	**FWB / ONE + SPW – DR**
1	**6**	**Créer des logements pour seniors avec services et aménager les abords du site**	**525.080€**	**SPW – DR**
3	**11**	**Aménager et baliser des sentiers intra et inter villages**	**5000€/an**	**SPW – DGO3 – DR** **Tous à pied -**
2	**20**	**Elaborer un schéma directeur du paysage et des aménagements paysagers à l'Enclus du Haut**	**48.000€**	**Parc naturel du Pays des Collines**
2	**21**	**Valoriser le terrain communal de la rue du Renard**	**Non déterminé**	**SPW – DGO3 – DR**

2	**22**	**Créer un pôle de loisirs actifs**	**950.000€**	**FEADER - IDETA**
2	**1**	**Adopter un plan de communication**	**Sans objet**	**Commune**

Tableau des projets en attente :

Priorité du PCDR 1 – 2 - 3	**Numéro du projet**	**Intitulé du projet**	**Montant du projet à 100%**	**Pouvoir(s) subsidiant(s)**
2	2	Aménager le cœur de village de Russeignies	Non déterminé	SPW – DR
2	3	Créer des logements pour jeunes couples dans l'ancienne cure de Russeignies	Non déterminé	SPW – DR
2	**4**	**Créer des logements Tremplin à Anseroeul**	**490.000€**	**SPW – DR Convention 2022 à négocier**
1	5	Adhérer à une Agence immobilière Sociale	Non déterminé	Commune - FLW
2	9	Créer une plateforme des producteurs et commerçants locaux	Non déterminé	Commune
2	10	Créer un Groupe d'achat solidaire	Non déterminé	Commune - privés
2	12	Créer une plateforme locale de covoiturage	Non déterminé	Commune
3	13	Créer un service de transport à la demande	Non déterminé	Commune – SRWT - TEC
1	14	Créer un rucher didactique	4.600€	BiodiverCité
1	15	Créer un circuit d'interprétation le long du Ravel – L87	Non déterminé	Commune – Parc naturel du Pays des Collines (PNPC)

1	16	Mener des actions de sauvegarde et de valorisation du Petit Patrimoine et du Patrimoine culturel	Non déterminé	PPPW
3	17	Valoriser le patrimoine industriel et touristique de Mont de l'Enclus	Non déterminé	A déterminer
2	18	Créer un espace citoyen au sein d'une église	Non déterminé	SPW – DGO3 – DR
1	19	Réaliser une étude de mobilité et des aménagements de voirie à l'Enclus du Haut		CITW
1	23	Mobiliser les opérateurs locaux dans la démarche « Bienvenue vélo »		Maison du Tourisme de WAPI - commerçants
3	24	Créer un atelier rural	Non déterminé	SPW – DGO3 – DR

ANNEXE 2 : TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX.

Année de convention	**Type de programme**	**Intitulé du projet**	**Objectif du projet**	**Montant du subside inscrit dans la convention**
2019 **Visa n° 19/15076 du 11/06/2019**	**PCDR**	**Création d'une maison rurale multiservices à Amougies**	**Fournir des services collectifs et qualitatifs aux citoyens**	**854.937,50€ (global)** **196.200€ (acquisition terrain)**
		Etats d'avancement physique du projet		**Date** :
		Désignation de l'auteur de projet		**26.05.2019**
		Approbation de l'avant-projet par le CC		22.06.2021
		Approbation de l'avant-projet par la RW		07.10.2021
		Approbation du projet par le CC		
		Approbation du projet par le Ministre		
		Adjudication		
		Promesse ferme du Ministre		
		Début des travaux		
		Réception provisoire		
		Décompte final		
		Réception définitive		
		Etat d'avancement financier du projet		
		Montant conventionné à 100%		1.409.875€
		Délai d'exécution		
		Nombre de jours prestés		

Année de convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside inscrit dans la convention
2020 – A **Visa 20/21033 du 22/12/20**	**PCDR**	**Créer des logements pour seniors avec services et aménager les abords du site**	**Garantir un logement de qualité pour les personnes âgées**	**315.047€**
		Etats d'avancement physique du projet		**Date** :
		Désignation de l'auteur de projet		En cours
		Approbation de l'avant-projet par le CC		
		Approbation de l'avant-projet par la RW		
		Approbation du projet par le CC		
		Approbation du projet par le Ministre		
		Adjudication		
		Promesse ferme du Ministre		
		Début des travaux		
		Réception provisoire		
		Décompte final		
		Réception définitive		
		Etat d'avancement financier du projet		
		Montant conventionné à 100%		525.079,50€
		Délai d'exécution		
		Nombre de jours prestés		

ANNEXE 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Sans objet

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL.

Installée en février 2015, la CLDR comptait 32 membres. Au fil du temps, la composition s'est étiolée ; à ce jour, nous comptons 7 démissions données pour diverses raisons : déménagement, maladie, problème de mobilité, fracture numérique…

La commune a donc décidé de renouveler la CLDR pour lui redonner le dynamisme des débuts. Un appel aux candidatures sera publié en 2022.

L'année 2021 a encore été difficile pour la participation citoyenne ; les réunions en présentiel ont été limitées. Les deux réunions ont permis à la CLDR d'approuver l'avant-projet de la Maison multi services ; d'élaborer le rapport annuel ; de prendre connaissance des modifications apportées au règlement d'ordre intérieur et à la circulaire ministérielle relative au PCDR.

Année de l'installation de la CLDR	**Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur**	**Dernière date de la modification de composition de la CLDR**	**Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur**
2015	2015	30 septembre 2019 (changement suite à 2 démissions)	30 mars 2021
Date des réunions durant l'année écoulée	**Ordre du jour**	**Nombre de présents**	

30 mars 2021	▪ Présentation de l'avant-projet de la Maison multi services par le bureau Boudailliez; ▪ Présentation du rapport annuel 2020 de la CLDR ; ▪ Choix des projets et actions à mener dans les 3 prochaines années ; ▪ Approbation des modifications du Règlement d'ordre intérieur ; ▪ Divers.	11 membres présents 1 membre excusé	
29 novembre 2021	▪ Approbation du compte rendu du 30 mars 2021 (en annexe); ▪ Point sur les projets en développement rural (DR) ; ▪ Nouvelle circulaire ministérielle relative au PCDR : informations ; ▪ Négociation de la 3ème convention – logements tremplin pour jeunes couples : analyse et travail sur la nouvelle fiche-projet ; ▪ Présentation du nouvel outil de communication pour le DR; ▪ Divers.	12 membres présents 3 membres excusés	

Les groupes de travail

✓ **Le Groupe-action Environnement**.

Mont-de l'Enclus au fil des saisons

En 2020 et début 2021 la quasi-totalité des activités a dû être suspendue.
Au vu de l'amélioration sanitaire, le groupe a proposé des activités pour l'automne et l'hiver 2021-2022, à savoir :
- **une conférence sur la phytothérapie** au secours des petits maux de l'hiver. Les participants ont pu découvrir les plantes qui soignent ou soulagent les rhumes, les refroidissements… et repartir avec un stick inhalateur « naturel ».

- **Une conférence sur le Frelon asiatique** par Bruno Haelters.
  Une vingtaine de participants avaient fait le déplacement.

AVIS AUX HABITANTS DE MONT-DE-L'ENCLUS

Présence massive de frelons asiatiques à Mont-de-l'Enclus

Le frelon asiatique s'attaque aux agents pollinisateurs et notamment aux abeilles, détruisant des ruches entières.

Sa piqûre peut également être dangereuse pour l'homme.

Si vous observez la présence d'un nid de frelons asiatiques, veuillez contacter Mme Vicky Duquesne (069/768263 ext7) ou Mme Verschuere Christel (0475/515231).

La commune de Mont-de-l'Enclus organisera et prendra en charge sa destruction par les services compétents.

Ed. responsable : Administration Communale - Verschuere Christel – Echevine de l'Environnement

- ✓ **Le Groupe-action « Mobilité »**

Appel à projet « Commune pédestre »

Dans le cadre de la Semaine de la Mobilité, 30 communes ont reçu le label "Commune pédestre". Créée à l'initiative de l'asbl « Tous à pied » et du SPW Mobilité et Infrastructures, cette reconnaissance vise à récompenser les efforts des entités locales en faveur de la mobilité douce et du développement des petites voiries publiques.
Mont-de-l'Enclus en fait partie et a reçu « une basket ».

Elle devient ainsi une commune qui valorise son réseau via des actions favorables à la mobilité active et au développement d'un réseau de petites voiries publiques (inventaire, balisage, commission sentiers…).

La commune a souhaité marquer davantage cette récompense en commandant une œuvre à M. Patrick Jouret qui est installée à la Maison des randonneurs.

Actions en faveur de l'environnement

- ✓ **Wallonie en fleurs**

La commune est passée de 1 fleur à 2 fleurs.

Depuis 2020, avec l'aide des ouvriers, la commune a fait de plantations de haies, de parterres fleuris, d'arbres fruitiers autour des églises de l'entité, du RaVeL, et a créé divers prés fleuris (RaVel, Cimetière de Russeignies, ancienne école d'Amougies, …).

En 2021, la commune a acheté 4 portiques à fleurir. L'objectif est de les installer aux entrées des villages pour mieux mettre en valeur le label « Wallonie en Fleurs ».

- ✓ **<u>Semaine de l'arbre – distribution d'arbres et de plants</u>**

Fin novembre, le service travaux en collaboration avec le Contrat rivière Escaut Lys, le Parc Naturel du Pays des collines et la Fondation Rurale de Wallonie a organisé la distribution d'arbres et de plants. Les citoyens ont eu le choix entre des petits fruitiers (groseilles, cassis, framboises, figues…), du hêtre pourpre, du hêtre champêtre, du noisetier ou encore des perches de saules offertes par le PNPC dans le cadre du projet « Et nos (Hainaut) saules têtards ». Beau succès malgré une météo capricieuse !

- ✓ **<u>Projet Be WaPP – nettoyage citoyen</u>**

Le grand Nettoyage s'est déroulé le 16 novembre au départ de la maison de village d'Orroir.
La commune a réfléchi à un affichage personnalisé qui sera installé sur les lieux nettoyés. Ces panneaux seraient accompagnés d'une photo des personnes ayant effectué le nettoyage. Les membres ont validé à l'unanimité la proposition reprise ci-dessous.

✓ **<u>Appel à projet BiodiverCité</u>**

4 fiches pour un montant total de 10,887€ :

- Aménagement de 3 sentiers: sentier à dalles, sentier d'Orroir, sentier du centre méthodiste
- Malle pédagogique à destination des enfants (bibliothèque, école, ATL…)
- Sensibilisation à l'Avifaune: flyer et conférence en collaboration avec le Parc Naturel du Pays des Collines
- Semaine de l'arbre: distribution d'arbre et de plants

ANNEXE 5 : PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS

	Priorité du PCDR	Intitulé et n° du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoirs subsidiants	
				Dénomination	Pourcentage intervention
Convention 2022	Priorité 1	Fiche n°4 - Créer 3 logements Tremplin à Anseroeul	490.000€	SPW – DR	60% - 850.000€
Convention 2023	Priorité 2	Fiche 3 – Créer des logements pour jeunes couples dans l'ancienne cure de Russeignies	Non déterminé	SPW - DR	60% - 850.000€
Convention 2024	Priorité 3	Fiche 24 – Créer un atelier rural	Non déterminé	SPW - DR	60% - 850.000€

MONT-DE-L'ENCLUS - Opération de Développement Rural
Compte-rendu de la réunion de la
Commission Locale de Développement Rural du
30 mars 2021 - salle communale des fêtes d'Amougies

Présent(e)s :
Oscar DELCOIGNE, Bertrand DESRUEZ, Filip NEUVILLE, Amélie PECQUEREAU, Dominique VAN CAUWENBERGHE, Marie-Thérèse VANDENHAUTE, Nicolas WEYTSMAN, Christel VERSCHUERE, Jean-Pierre VERDONCK, Jean-Pierre BOURDEAUD'HUY, Denis DETEMMERMMAN.

Excusé(e)s :
Elodie DOGIMONT – Agent relais

Invité :
François LEFEBVRE– Bureau Boudailliez

FRW :
Brigitte THIENPONT, Romain VINCHE – Agents de développement – Fondation Rurale de Wallonie.

La séance est présidée par Madame Christel Verschuere – Echevine du DR.

Ordre du jour :
- Présentation de l'avant-projet de la Maison multi-services par le bureau Boudailliez
- Approbation du Compte-rendu du 20 octobre 2020
- Présentation du rapport annuel 2020 de la CLDR
- Choix des projets et actions à mener dans les 3 prochaines années
- Approbation des modifications du Règlement d'ordre intérieur
- Divers

Madame Verschuere ouvre la séance et remercie les membres pour leur présence. Malgré la situation particulière dans laquelle nous sommes, la commune a obtenu l'autorisation de pourvoir organiser la réunion en présentiel, ce qui permet de valider plusieurs projets présentés ce-jour.

1. Présentation de l'avant-projet de la Maison multiservices par le bureau Boudailliez.

Brigitte Thienpont rappelle le contexte et donne la parole à l'architecte François Lefebvre, du bureau Boudailliez.
M. Lefebvre brosse en quelques mots les projets menés par le bureau Boudailliez et présente ensuite l'avant-projet de Maison multiservices (voir présentation en annexe).

Le projet se situera le long de la rue d'Orroir et englobera le sentier vicinal rejoignant le cœur du village.
Les parkings seront situés à l'intérieur de la zone afin de garantir une meilleure sécurité pour les usagers du bâtiment et dans le futur, de permettre de desservir le projet de résidence seniors.
En plus des zones de stationnement « classiques », plusieurs places PMR sont prévues ainsi qu'une borne électrique pour la recharge des véhicules. Les places de stationnement seront séparées par des arbres qui formeront de petites alcôves pouvant accueillir 3-4 voitures.
La voirie et le parking seront en dalles gravier afin de permettre une meilleure perméabilité des sols.

Le bâtiment est composé de 4 espaces distincts :

- Une salle polyvalente dédiée aux échanges, réunions, conférences, aux activités comme la gymnastique douce, la psychomotricité…
- Un espace de deux bureaux pouvant servir d'espace de travail locatif (coworking), de bureau partagé pour les fonctions médicales et autres.
- Un espace « jeunes » qui accueillera les activités du PAJA. Ce local est adapté aux normes de la FWB ce qui permettra à l'ASBL d'obtenir le statut de Maison de Jeunes et bénéficier d'aides qui en découlent.
- Un espace crèche pouvant accueillir jusqu'à 14 enfants.
- Deux entrées permettent d'accéder au bâtiment depuis l'espace de parking.

Les sanitaires se situent dans l'espace centrale du bâtiment afin d'être accessible aux usagers des 4 espaces.

A l'extérieur, une noue paysagère est prévue, elle sera réalisée en collaboration avec IPALLE et servira à recueillir les eaux de pluie. Brigitte Thienpont explique que cela existe déjà à la maison de village d'Oeudeghien et que cette noue est devenue en peu de temps, un bel espace de biodiversité.

Une aire de jeu intergénérationnelle est aussi prévue à l'extérieur, avec des balançoires, tobogan et un terrain de pétanque.

Des jardins partagés sont également prévus sur le site et seront accessibles depuis le chemin vicinal. Quatre ou cinq parcelles et des bacs en hauteur pour PMR sont envisagés.

L'espace polyvalent, celui pour les jeunes et la crèche seront en béton texturé et les bureaux seront en bardage bois. Les bâtiments disposeront d'une toiture inclinée végétale.
Les murs pour le bâtiment sont préfabriqués en usine puis assemblés sur place, ce qui fait gagner du temps lors du gros œuvre.

Pour terminer, l'ensemble du projet comprendra également 2 poches foncières pour pouvoir accueillir d'autres logements (une zone de 3 parcelles et une zone de 2 parcelles)

Questions-remarques :

Jean-Pierre Bourdeaud'huy estime qu'un seul terrain de pétanque, c'est trop peu si les usagers souhaitent organiser un tournoi.
L'architecte répond que l'ajout d'1 ou 2 terrains supplémentaires ne devrait pas poser de problème.

Marie-Thérèse Vandenhaute trouve que le projet répond aux besoins et attentes des citoyens. Les bâtiments sont lumineux et agréables. Les toitures végétalisées sont un plus.

Brigitte Thienpont précise qu'une réflexion sur la possibilité d'occulter les pièces est indispensable. Les grandes baies vitrées risquent de donner trop de lumière pour certaines activités. De plus, elles vont apporter beaucoup de chaleur en cas d'ensoleillement prolongé.
Monsieur Lefebvre signale qu'une étude sera réalisée par un bureau des techniques spéciales notamment pour l'isolation et l'acoustique.

Oscar Delcoigne demande ce qu'il en est de l'isolation du bâtiment.
Concernant l'isolation thermique, le bâtiment sera aux normes Q-ZEN; de plus la toiture végétalisée est un bon régulateur de chaleur.

Concernant le béton texturé, est ce que cela pourrait verdir au bout d'un certain temps ?
L'architecte répond que le béton est traité, mais il n'est pas impossible, que d'ici 10 ou 15 ans, un nettoyage soit nécessaire.

Vu ce nouveau projet, est-ce que la commune envisage l'engagement d'un ouvrier pour l'entretien du site ?
M. le Bourgmestre répond que 4 ouvriers ont été engagés récemment. Lorsque la MMS sera fonctionnelle, on verra si un nouvel engagement est nécessaire.
L'entretien du site ne devrait pas être trop important, seul l'espace récréatif demandera une intervention régulière pendant la bonne saison.

Filip Neuville demande ce qui est prévu pour l'acoustique du bâtiment.
M. Lefebvre prend l'exemple de la maison de village d'Oeudeghien où des plaques « gyptone » perforées ont été utilisées, ce qui rend l'acoustique du bâtiment très agréable. Pour le bruit extérieur, les murs de béton sont assez épais, ça ne devrait pas poser problème.

M. le bourgmestre se demande si les toitures végétalisées ne risquent pas de souffrir lors d'une sécheresse prolongée.
L'architecte répond que la toiture est extensive (couche mince avec plantes grasses de type Sedum), il a consulté des experts dans ce domaine qui confirment que ce type de toiture nécessite peu d'eau. De plus l'orientation des toits végétalisés est au Nord (sauf la crèche).

Bertrand Desruez se demande à qui vont servir les bureaux ?
Brigitte Thienpont précise qu'il s'agit d'une demande des citoyens afin de permettre le coworking (travail dans un espace partagé) ou encore assurer des permanences médicales ou autres.

Filip Neuville explique que pour le centre sportif, on a utilisé des dalles gazon pour le parking, mais qu'avec la sécheresse, plus rien ne pousse et le passage fragilise les dalles.
Dans le cas de la MMS, ce seront des dalles de gravier qui sont préconisées ; le bourgmestre explique que vu l'interdiction des produits phyto, l'entretien de ce type de dalle prend beaucoup de temp ; l'utilisation de dalles gazon serait plus facile. L'architecte réfléchira au meilleur compromis.

M. Verdonck exprime son désaccord avec la programmation. Pour lui, c'est le projet de logements pour seniors qui devait faire l'objet d'une 1ère convention. Il est toutefois satisfait du projet présenté aujourd'hui même si toutes les fonctions présentes sur le site ne lui semblent pas nécessaire (bureaux et salle polyvalente).
Brigitte Thienpont signale que la programmation approuvée par la Région wallonne est bien assurée. Les 3 projets repris en « priorité 1 » dans le PCDR sont :

1- La maison multiservices
2- Les logements pour seniors avec services
3- Les logements tremplins à Anseroeul

Toutes les personnes présentes approuvent l'avant-projet de la Maison Multiservices d'Amougies.

2. Approbation du Compte-rendu du 20 octobre 2020

Pour rappel, les deux dernières réunions de la CLDR ont été annulées à cause des mesures COVID 19. La présentation de l'esquisse de la Maison multiservices ainsi que le rapport 2019 ont été communiqués par mail ou par courrier aux membres de la CLDR pour approbation.

12 personnes ont pris la peine de répondre. MERCI.

Cela a permis à la commune d'envoyer son rapport annuel à la Région wallonne et au Bureau Boudailliez de travailler sur l'avant-projet de MMS.

Le compte-rendu de la CLDR du 20/10/20 est approuvé sans remarque.

3. Présentation du rapport annuel 2020 de la CLDR

Point sur les conventions:

- Maison multiservices:
  - ✓ Avant-projet présenté à la CLDR le 30 mars 2021
  - ✓ Approbation par le Collège (à faire)
  - ✓ Comité d'accompagnement SPW-FRW-Commune(à programmer)
  - ✓ Accord du SPW

- Logements pour seniors avec services:
  - ✓ Convention-faisabilité obtenue le 11/02/2021 – montant de 525.079,50€ (subside de 315.047,70€)
  - ✓ Désignation de l'auteur de projet par le Collège dans les prochains jours.

4. Choix des projets et actions à mener dans les 3 prochaines années

Le projet de maison multiservices étant en bonne voie et la commune ayant reçu la convention-faisabilité pour les logements seniors, la CLDR est invitée à s'exprimer sur les prochaines conventions à négocier.

Dans l'ordre de priorité définie l'année dernière, la fiche projet suivante est la création de Logements Tremplin à Anseroeul.
La CLDR confirme le choix du projet.

Le projet suivant est la création d'un circuit d'interprétation le long du RaVel des Collines. Ce projet proposé par le Parc Naturel du Pays des Collines prévoyait l'aménagement du sentier avec le changement du revêtement, l'élargissement du sentier ainsi que la pose de panneaux didactiques sur la faune et la flore. Après avoir parcouru le circuit, seule et avec le groupe Environnement, Christel Verschuere propose que le chemin soit simplement fauché et entretenu pour permettre le passage et que les panneaux didactiques soient posés. Le cout principal de la fiche concerne l'aménagement de « l'assiette » (fond).

Oscar Delcoigne réagit en expliquant qu'au bout du parcours (près d'un pont), le chemin est fortement boueux, un aménagement est indispensable. Cet endroit n'est pas dans le périmètre prévu par le parc naturel ; la commune va voir ce qu'il a lieu de faire.
Il insiste ensuite sur le fait que le chemin doit rester « naturel » mais qu'il devra être entretenu régulièrement (min. 2 X fois par an).

D'autres membres proposent de mettre des écorces sur le cheminement du sentier ; c'est agréable pour la marche et le jogging et en plus c'est peu couteux. A réfléchir.

La CLDR est d'accord de changer la priorité de cette fiche pour faire place à un autre projet du PCDR.

Brigitte Thienpont énumère les 3 fiches éligibles inscrites dans la programmation:

- Le Cœur de Russeignies
- Les logements pour jeunes couples à la cure de Russeignies
- La valorisation du terrain communal à la rue du Renard à Orroir

Remarques :

Concernant **le cœur de Russeignies**, la CLDR n'a pas d'avis sur ce qui pourrait se faire sur cette place-carrefour.
Jean-Pierre Verdonck regrette que la maison au coin de la place ait été restaurée sur les mêmes fondations ; on aurait pu reculer l'habitation pour avoir une place plus grande et ainsi y faire un aménagement adapté.
Des projets de liaisons de voies lentes (RaVeL) sont en cours, il est préférable d'attendre avant de proposer l'aménagement de cette place-carrefour.

Les logements pour jeunes couples dans la cure de Russeignies restent une priorité pour la CLDR. C'est important de permettre aux jeunes adultes de rester dans l'entité. Ces logements seront à loyers modérés.
Jean-Pierre Bourdeaud'huy demande si la commune est tenue de louer uniquement aux jeunes couples ?
La priorité sera donnée aux jeunes de l'entité, ensuite la commune pourra ouvrir à d'autres personnes si la demande n'est pas rencontrée.
Christel Verschuere demande si on doit se tenir au nombre de logements inscrits dans la fiche ou si la commune peut en faire davantage ?
Ce sera à négocier avec le SPW en temps utile.

Concernant **le terrain communal situé à la rue du Renard**, M. le Bourgmestre signale que l'aménagement du terrain pourrait être intégré dans le projet touristique de l'Enclus du Haut. Ce projet comporte 3 phases :

- La création d'un circuit d'interprétation,
- La création de circuit de randonnée et VTT pour toute la famille
- La création d'un circuit accrobranche dans le bois communal

Lors de cette troisième phase et vu le nombre insuffisant de places de stationnement, le terrain de la rue du Renard pourrait être transformé en parking, voire parking pour mobil-home afin de permettre le développement touristique de l'Enclus du Haut.

Oscar Delcoigne trouve qu'il serait dommageable de transformer ce terrain en parking ; actuellement c'est une prairie qui accueille des chevaux dans un cadre idyllique bordé d'arbres.

La CLDR choisit donc de faire monter le projet de logements pour jeunes dans la cure de Russeignies pour 2022 ; le lieu est adapté pour l'accueil de jeunes couples (proximité du parc, village rural, etc.)

5. Approbation des modifications du Règlement d'ordre intérieur

La ministre Céline Tellier a publié un nouveau ROI, Brigitte Thienpont explique les principales modifications, la version finale du ROI sera annexée au compte-rendu.

La modification la plus importante concerne l'ajout d'un **quorum de participation**. Afin de pouvoir valider une décision, tel que l'approbation d'un avant-projet, il faudra **un minimum de 50% des membres citoyens présents à la réunion (12 personnes pour la CLDR de Mont-de-l'Enclus).**
SI ce quorum n'est pas atteint, la FRW devra refaire une nouvelle réunion dans les 15 jours avec le même ordre du jour et pourra alors valider la décision même si le quorum n'est pas atteint.
Il est donc très important de participer aux réunions et aussi de s'excuser si on est dans l'impossibilité de participer.

En plus de cette règle, les membres seront considérés comme démissionnaires au bout de 3 absences consécutives non justifiées ; les personnes n'ayant pas participé à plus de 75% des réunions sur deux années consécutives seront d'office retirés de la CLDR.

Brigitte explique qu'un courrier sera envoyé à tous les membres pour les mobiliser lors des prochaines réunions.
Une réserve de candidature sera constituée ; les membres sont invités à sensibiliser leurs connaissances sur l'importance de rejoindre la CLDR si elles sont intéressées par la participation citoyenne et le développement de leur commune.

Les démissions ou ajouts de membres se feront lors du rapport annuel de la CLDR qui a lieu chaque année au mois de mars.

6. Divers

Aucun point divers n'est abordé, la prochaine réunion de la CLDR devrait probablement se tenir en septembre.

Mme Verschuere remercie les membres de la CLDR présents ce soir.

Secrétariat	Présidence
Fondation rurale de Wallonie	Mme VERSCHUERE Christel

MONT-DE-L'ENCLUS - Opération de Développement Rural
Compte-rendu de la réunion de la
Commission Locale de Développement Rural du
29 novembre 2021 - salle communale des fêtes d'Amougies

Présent(e)s :
Oscar DELCOIGNE, Bertrand DESRUEZ, Filip NEUVILLE, Marie-Christine ECREPONT, Dominique VAN CAUWENBERGHE, Marie-Thérèse VANDENHAUTE, Nicolas WEYTSMAN, Christel VERSCHUERE, Jean-Pierre VERDONCK, Achille VERMEULEN, Virginie WEYTSMAN, Marc DEFFRANNE.

Elodie DOGIMONT – Agent relais communal

Excusé(e)s :
Jean-Pierre BOURDEAU'HUY, Bernard MARIAGE, Yves SCHEPPENS.

FRW :
Brigitte THIENPONT, Romain VINCHE – Agents de développement – Fondation Rurale de Wallonie.

La séance est présidée par Madame Christel Verschuere – Echevine du DR.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 30 mars 2021 ;
- Point sur les projets en développement rural ;
- Nouvelle circulaire ministérielle relative au PCDR : informations ;
- Négociation de la 3ème convention – logements tremplin pour jeunes couples : analyse et travail sur la nouvelle fiche-projet ;
- Présentation du nouvel outil de communication pour le DR ;
- Divers

Madame Verschuere ouvre la séance et remercie les membres pour leur présence malgré la situation particulière dans laquelle nous sommes encore à ce jour. Pour permettre à chacun de participer, la séance est mixte, c'est-à-dire en présentiel ou en visio-conférence.

1. Approbation du Compte-rendu du 30 mars 2021

Le compte-rendu de la CLDR est approuvé sans remarque.

2. Point sur les projets

Maison multiservices:

Signature de l'avant-projet actualisé par la Ministre Tellier – dépassement budgétaire de 25,85% accepté.
Montant du subside plafonné à 1.037,193€.

Logements pour seniors avec services:

Convention-faisabilité obtenue le 11/02/2021 – montant de 525.079,50€ (subside de 315.047,70€)
Désignation début 2022 de l'auteur de projet - bureau Boudailliez & Michez.

La commune avait fait appel à 4 bureaux d'architectes mais seul Boudailliez & Michez a répondu à l'appel d'offre. Cela permettra d'avoir une cohérence et une continuité avec la Maison multiservices.

Logements tremplin pour jeunes couples :

Convention-faisabilité à négocier avec le SPW début 2022.
Ce projet sera revu en fonction du nouveau modèle de fiche-projet et avec les nouveaux taux de subvention.

3. Nouvelle circulaire ministérielle relative au PCDR
   a) Taux de subvention

	Type de projet à conventionner	Taux de subvention	Assiette de subvention maximum	Plafond de subvention
1	Bâtiments de services Mobilité douce	80 %	850.000 €	680.000 €
2	Espaces publics dédiés à la convivialité Espaces partagés	80 %	500.000 €	400.000 €
3	Espaces publics dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement	80 %	500.000 €	400.000 €
4	Logement Energie Atelier rural - Economie	60%	850.000 €	510.000 €
5	Projets communaux d'aménagement d'espaces publics autre que ceux des type 2 et 3	60%	500.000 €	300.000 €
6	Acquisition de terrain bâti	60%	500.000 €	300.000 €
7	Acquisition de terrain nu	60%	250.000 €	150.000 €
8	Prestations en termes de recherche, de stratégie et de prospective relative au milieu rural Prestations relatives à la conception et à la création d'outils de promotion du milieu rural	80 %	250.000 €	200.000 €

Les taux restent inchangés par rapport à la circulaire de 2020. Ils différent en fonction du type de projet et les subventions sont plafonnées (voir tableau).

Par contre, la circulaire prévoit que les avenants (dépassements budgétaires) soient subsidiés au maximum à 50% même si le dépassement n'atteint pas le plafond de la subvention.

b) Nouvelle convention négociée = nouveaux critères de sélection

1 point si le projet était présent à la précédente session (choix par la Ministre) ;
2 points si le projet est dans le cadre d'un 1er PCDR ou **1 point** dans le cadre d'un 2ème PCDR ;
Jusqu'à 2 points sur base du montant total des conventions obtenues pour la programmation en cours;
Jusqu'à 3 points pour la qualité du projet sur base d'une évaluation des mesures en faveur de la résilience locale et de la transition.
C'est-à-dire indiquer les mesures en faveur de la bonne gestion des eaux, de l'utilisation durable des ressources, de la sobriété du projet, de la biodiversité, de l'accessibilité du projet, de l'économie locale et circulaire et de l'intégration du projet dans l'environnement (impacts).

La commune de MDE étant déjà à son 3ème PCDR, il est impératif de travailler sur la qualité du projet afin d'obtenir les 3 points y liés.

4. 3ème convention – logements tremplin à Anseroeul – travail sur la nouvelle fiche-projet

Afin de pouvoir actualiser la fiche-projet et faciliter le travail du futur auteur de projet, la FRW demande aux membres de la CLDR de réfléchir aux mesures à prendre dans le cadre de ce projet de 3 logements situé à Anseroeul, sur un terrain communal de 9 ares 48 et enclavé entre l'école libre et une habitation privée.

Les membres reçoivent une liste de critères et mesures reprise ci-dessous et ont 20 minutes pour indiquer leurs idées.

Résumé des résultats :

A. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux

Eléments quantitatifs généraux du dossier :
Superficie totale de la parcelle= 9 ares 48
Superficie initiale non bâtie sur la parcelle= 9 ares 48
Superficie finale non bâtie sur la parcelle= à définir lors de l'esquisse par l'auteur de projet.

Dispositif de temporisation des eaux de ruissellement des surfaces imperméabilisées (Récupération et écoulement des eaux, fossé, zone de rétention) :

- ✓ Récupérer et utiliser l'eau de pluie (citerne de 10.000l) + collaborer avec l'école et utiliser l'eau de ses toitures.
- ✓ Système collectif de récupération avec redistribution équitable aux logements.
- ✓ Prévoir l'écoulement des eaux vers la route nationale et pas vers la Rhones.

B. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles (Énergies renouvelables, isolation, matériaux écologiques…)

- ✓ Optimaliser l'orientation des logements.
- ✓ Prévoir un chauffage avec pompes à chaleur.
- ✓ Placer des panneaux photovoltaïques.
- ✓ Isolation naturelle (laine de roche, chanvre…).
- ✓ Peintures écologiques.
- ✓ Logements basse énergie ou passifs.

C. Mesures en faveur de la sobriété du projet (prix au m², matériaux, …)

- ✓ Matériaux locaux, briques, bois ou enduit qui peut apporter de la couleur et de la gaieté.
- ✓ Garder le style rural.
- ✓ S'aligner sur l'architecture de l'école.

D. Mesures en faveur de la biodiversité (lien avec la nature, protection et valorisation du patrimoine naturel, verger, haies, …)

- ✓ Garder la végétation existante (arbres, haies).
- ✓ Prévoir un jardin commun aux logements avec jeux pour enfants.
- ✓ Préserver la quiétude et l'intimité des voisins.
- ✓ Prévoir des terrasses aux logements avec jardin collectif.

E. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet. (Stationnement, accès, cheminements, PMR)

- ✓ Le stationnement est à prévoir sur la place.
- ✓ Pourquoi ne pas faire un mixte dans les logements : plain-pied et étage.
- ✓ Garder le passage vers l'arrière de l'école et vers le terrain de la Ribambelle.
- ✓ Mieux organiser le stationnement sur la place (marquage).
- ✓ Créer un trottoir le long de la parcelle et remonter les bordures.
- ✓ Passage d'engins lourds (tracteurs, camions…) !

F. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire (artisans, producteurs, entreprises locales, insertion sociale, soutien aux activités locales, …)

- ✓ Relancer un marché local sur la place (dimanche par ex.)
- ✓ Prévoir des clauses sociales dans les cahiers de charge.
- ✓ Privilégier les entreprises de Wallonie picarde.
- ✓ Travailler par lots pour permettre aux entreprises locales de soumissionner.
- ✓ Maintenir les activités de l'école + ATL + Associatif (ducasse et fêtes).

G. Intégration du projet dans l'environnement (impacts sur le voisinage, sur le paysage…)

- ✓ Diminuer le nombre de logements de 3 à 2 pour réduire les impacts sur l'environnement, les nuisances et garder des espaces verts.
- ✓ Tenir compte de l'architecture de l'école.
- ✓ Intégrer les nouveaux logements dans leur environnement proche.

Toutes ces données seront intégrées dans la nouvelle fiche-projet.

5. Présentation du nouvel outil de communication sur l'ODR

La Ministre Tellier demande aux communes de mieux communiquer sur leur ODR.
Différents supports matériels (bulletin, affiche, panneau) et numériques peuvent être utilisés.
Certaines communes utilisent leur site internet mais généralement le contenu n'est pas à jour. Pour pallier ce manque, la FRW a proposé un nouveau service aux communes : la création d'un site propre au DR dont la maintenance est réalisée par la FRW.
Le Collège de MDE va signer tout prochainement une convention avec la FRW pour un support de type Weebly.

Romain Vinche présente la trame aux membres de la CLDR ; le contenu doit encore être complété mais il devrait être opérationnel début 2022.

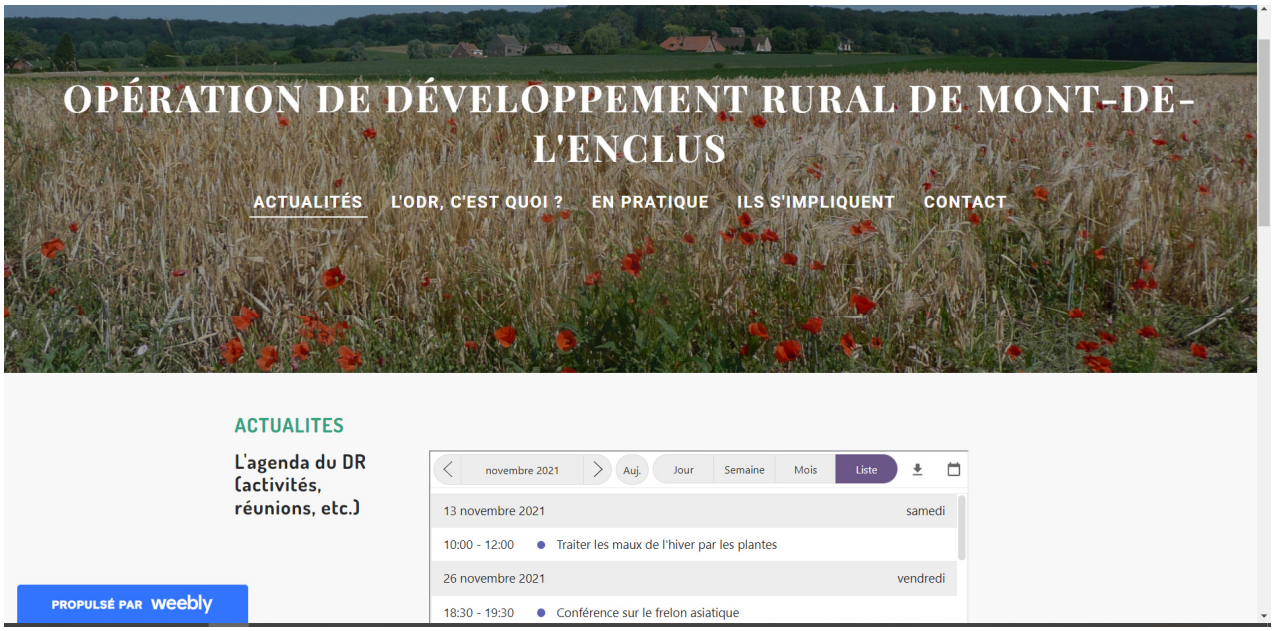

6. Divers

13 novembre 2021 : Conférence sur la phytothérapie au secours des petits maux de l'hiver donnée par Jean-Joseph Hugé.

Les participants sont très satisfaits, le contenu de la conférence était très intéressant. Juste un petit regret, celui de ne pas avoir pu manipuler les produits et confectionnés eux-mêmes le stick inhalateur (COVID oblige !)

26 novembre 2021 : conférence sur le Frelon asiatique par Bruno Haelters et Jean-Luc Touloumtzoglou.

Christel Verschuere explique que suite à la présence massive de frelons asiatiques sur le territoire de Mont-de-l'Enclus, la commune a décidé de réagir en envoyant un toutes-boites d'informations et en organisant une conférence ouverte aux citoyens le 26 novembre dernier. Une vingtaine de participants ont fait le déplacement.

Le frelon asiatique constitue une menace pour l'apiculture et la biodiversité car il s'attaque aux abeilles à l'entrée de la ruche, amis également aux autres insectes et pollinisateurs locaux. Il prolifère d'autant plus qu'il n'y a pas de prédateurs locaux.
A cette période de l'année, les frelons quittent le nid pour hiberner jusqu'au printemps et construire ensuite leur propre nid. Il est donc essentiel de neutraliser les nids maintenant, afin d'empêcher les colonies de se multiplier. La commune a décidé de prendre en charge la la neutralisation des nids actifs de frelons asiatiques signalés sur le territoire du Mont-de-l'Enclus. La région wallonne assure quant à elle la même prise en charge sur tout le territoire wallon jusque fin décembre.
Les signalements rapportés à la commune sont automatiquement transmis aux professionnels compétents.
Le frelon asiatique ne se montre pas spécialement menaçant envers les humains mais devient très agressif si on touche à son nid. Ses piqûres sont douloureuses, voire dangereuses. **N'intervenons donc pas vous-même.**
Comment reconnaître le frelon asiatique ?
Il existe deux types de frelon en Belgique : l'européen et l'asiatique. L'européen va présenter des couleurs rousses au niveau de la tête et du thorax, alors que l'asiatique sera noir. L'extrémité de l'abdomen du frelon européen est plus jaune, et plus vif, que celui de l'asiatique. Par contre, les pattes de ce dernier seront jaunes, alors que celles de l'européen sont plutôt rouges-brunes.

Christel Verschuere signale que 5 nids ont été détectés et détruits à ce jour sur le territoire du Mont-del—l'Enclus. Elle demande aux membres de la CLDR de faire attention à la présence de nids lorsqu'ils se promènent ; ils peuvent se situer en haut des arbres (comme sur la photo) ou dans les greniers, toitures, granges, dans les hautes herbes …

AVIS AUX HABITANTS DE MONT-DE-L'ENCLUS

Présence massive de frelons asiatiques à Mont-de-l'Enclus

Le frelon asiatique s'attaque aux agents pollinisateurs et notamment aux abeilles, détruisant des ruches entières.

Sa piqûre peut également être dangereuse pour l'homme.

Si vous observez la présence d'un nid de frelons asiatiques, veuillez contacter Mme Vicky Duquesne (069/768263 ext7) ou Mme Verschuere Christel (0475/515231).

La commune de Mont-de-l'Enclus organisera et prendra en charge sa destruction par les services compétents.

Ed. responsable : Administration Communale - Verschuere Christel – Echevine de l'Environnement

27 novembre 2021 : Distribution des arbres à l'école d'Anseroeul.

Cette année, la distribution s'est faite à l'arrière de l'école, en présence du parc naturel, du contrat de rivière et du service travaux. Les citoyens étaient satisfaits de l'offre : petits fruits rouges, hêtre pourpre, hêtre champêtre, noisetier, figuier, perches de saule…

Autres divers :

- Marie-Christine Ecrepont signale la dangerosité de la route Grand-chemin. Cette voirie très abimée occasionne des problèmes de circulation.
  Marc Defranne précise que les travaux sont prévus.

- Oscar Delcoigne demande quand est prévue l'inauguration du projet multisport ?
  Christel souligne le problème d'infiltration d'eau dans la cage d'ascenseur qui doit être solutionné avant de penser à l'inauguration.
- Qu'en est-il de la gestion de ce bâtiment ?
  La réflexion est en cours. Il faut permettre aux clubs d'avoir des rentrées financières qui sont principalement issues des revenus du bar.

- Concernant le sentier à dalles, on pourrait le renommer en « sentier Angèle » ou « sentier du temple ». A suivre

Rendez-vous l'année prochaine et d'ici-là, prenez soin de vous et passez de bonnes fêtes de fin d'année

Secrétariat	Présidence
Fondation rurale de Wallonie	Mme VERSCHUERE Christel